|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Safety Culture Ladder NEN** | | | |
| Numéro de décision : | 2025-10 |  |  |
| Objet : | prolongation de la Décision Allemagne sur le nombre de jours d'audit pour la déclaration de compétence pour les audits T4/T5. | | |
| Date : | 22 mai 2025 |  |  |
| Mise en œuvre : | publication sur le site web, dans la norme et le schéma de certification SCL 2.0 | Date d’entrée en vigueur : | 1er janvier 2025 |

Contexte ;

En 2023, le CdE a approuvé la demande de l'Allemagne de faire une exception pour l'année 2024 aux exigences imposées aux auditeurs concernant l'autorisation de mener des audits à T4/T5. Consulter à ce sujet la décision du CdE 2023-09.

L'Allemagne a demandé que l'assouplissement susmentionné des exigences s'applique également à 2025.

Prise en considération ;

Le CdE soutient l’argument de l’Allemagne, selon lequel les conditions du marché n’ont pas changé de façon significative en 2024.

Décision :

Le CdE de la SCL a pris la décision suivante :

Le CdE approuve la proposition suivante du Groupe de travail Allemagne visant à prolonger la décision 2023-09 pour l'année 2025 ;

Cela signifie que dans les mêmes conditions suivantes en Allemagne, le nombre de jours d'audit effectués à T2 peut également être comptabilisé pour une déclaration de compétence pour les audits à T4/T5.

Conditions préalables ;

1. Cette décision n’est en vigueur que pour 2025. À partir du 1er janvier 2026, les auditeurs en Allemagne devront également satisfaire au critère actuel concernant le nombre de jours d'audit réalisés pour obtenir une déclaration de compétence pour les audits à T4/T5.

2. En 2025, une présence supplémentaire doit être effectuée pour les auditeurs déclarés compétents sur la base de cette extension de l’exigence.